



## Institut international d'Élimination du "Bégaiement"

association de loi 1901 fondée en 1985

5 rue de la Porte d'Ypres 59000 LILLE tél : 06 09 36 20 39 SIRET : 338 266 869 00027

### Si vous êtes orthophoniste D.E.

Consultez le site [www.begaiement-ieb.com](http://www.begaiement-ieb.com)

Madame, Monsieur,

Étant donné le nombre croissant d'orthophonistes qui indiquent nos coordonnées à leurs patients (presque un cas à chacun de nos stages), nous avons pensé à étendre notre collaboration avec les membres de votre profession dans l'intérêt des personnes concernées par ce qu'on appelle communément le "bégaiement".

Même si les "bègues" représentent une faible partie de votre clientèle, vous avez probablement pu constater comme vos collègues l'**inadéquation des "thérapies du bégaiement"** auxquelles vous avez été formé(e) par des enseignants autant extérieurs que vous au problème de fond, qui est l'**incertitude orale**. Nous pensons surtout aux **scolaires** qui, comme le confirment nos **innombrables témoignages de parents de jeunes**, sont désespérés sur les bancs de leur classe face aux prises de parole, malgré 50, 100 ou 200 séances d'orthophonie<sup>1</sup> (sans compter leurs autres tentatives tout autant inappropriées telles que psychothérapie, hypnose, acupuncture, etc.) avant de connaître l'I.E.B. Comme vos confrères et consœurs le font déjà, **vous pouvez vous aussi donner** aux parents des jeunes que vous recevez depuis un certain temps, **nos coordonnées** ainsi que celles des parents de nos jeunes anciens élèves (que nous vous fournissons sur demande), évitant ainsi à leurs enfants de passer une nouvelle année scolaire dans l'**angoisse des interrogations, des examens oraux** et des simples conversations avec les camarades. De notre côté, nous **dirigeons systématiquement vers vous** les personnes ayant des problèmes d'élocution qui sont de votre ressort (dyslexie, défauts de prononciation, etc.).

**L'I.E.B. compte parmi ses anciens élèves des médecins**, généralistes et de diverses spécialités<sup>2</sup>, ainsi que des étudiants en médecine diplômés depuis, qui, n'ayant pas trouvé la solution à leur problème dans les milieux médicaux et paramédicaux, savent mieux que personne que l'incertitude orale n'est pas du ressort de la médecine, et en particulier de ses branches spécialisées dans le *son* (en grec : "*phon*", comme "phoniatre" ou "orthophoniste"). De même que les membres de votre profession, des **médecins** de famille ou scolaires, comme les pédopsychiatres, **conseillent** fréquemment à leurs patients de **prendre contact avec l'I.E.B.** et y orientent parfois **leurs propres enfants**. Sachez aussi que de nombreuses **élèves orthophonistes ou logopèdes** nous demandent l'autorisation de prendre pour **thème de mémoire** la technique de l'I.E.B. et que nous avons déjà tenu des **conférences** à l'invitation de certains de vos représentants (exemple : le 8/12/2000 à la Faculté de Médecine d'Amiens en présence de l'un de nos anciens stagiaires médecin).

Nous restons à votre disposition pour tout contact et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

I. IMPOCO

<sup>1</sup> A l'âge adulte, le chiffre peut être bien plus impressionnant, le record étant détenu dans nos archives par un ancien élève du Gers qui avait été suivi en orthophonie pendant 20 ans !

<sup>2</sup> Dont un médecin conseil de la Sécurité Sociale, le mieux placé pour orienter du bon côté les demandes de prises en charge du "bégaiement".